



COMMUNE DE BRIGNOLES - 83170

AVIS DE CONSULTATION

- Identification de l'organisme responsable de la consultation : COMMUNE de BRIGNOLES – Hôtel de Ville 3^{ème} étage – Place Carami – Direction de la Commande Publique – BP 307 - 83177 Brignoles Cedex Tél : 04.94.86.22.17 – Email : dcp@brignoles.fr
- Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale. Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
- Objet de la consultation : Programmation des Médiévales de la ville de Brignoles pour l'année 2026.
- Caractéristiques de la consultation : il s'agit de lancer une consultation initiée par le service culturel/événementiel pour la 27^{ème} édition des Médiévales à Brignoles. L'édition 2026 aura lieu sur deux jours, le samedi 15 et dimanche 16 Août.

D'autres projets seront programmés dans les mois à venir par le service événementiel et le service culturel (festivités d'été, fêtes de fin d'année, halloween, etc.). Ils feront l'objet d'autres avis de consultation.

La valeur annuelle estimée de ces évènements (événementiel et culture confondus) étant proches du niveau des seuils européens, il s'agira de publier ces consultations au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les services de la commune, pour établir la programmation artistique des différents évènements de l'année, assistent régulièrement à des spectacles qu'ils peuvent être amenés à présélectionner ou à sélectionner. Ils reçoivent aussi directement des propositions qu'ils peuvent présenter au comité de sélection composé du Directeur de Cabinet du Maire, de l'Adjoint à l'Evènementiel, de l'Adjoint à la Culture et du Directeur de la Culture et de l'Evènementiel. De même, la Ville peut faire appel à des associations locales pour enrichir sa programmation.

Le présent appel à projet vise à lui permettre d'élargir son choix, d'accroître sa connaissance du milieu culturel local, national et même européen, de proposer les meilleurs spectacles, de compléter et de finaliser sa programmation annuelle.

Lorsqu'un projet aura été retenu par le Comité de sélection de la Ville de Brignoles, un contrat de prestations de service ou d'entreprise de spectacles ou un contrat d'engagement d'artistes de spectacles (accompagné d'attestation d'assurance en responsabilité civile) sera signé avec le candidat. Un courrier de réponse sera effectué à chaque candidat non retenu avant le début de chaque manifestation (lot).

Le choix du représentant du Pouvoir Adjudicateur se portera principalement sur la qualité artistique des propositions. Sera aussi pris en compte le coût des prestations.

La Ville de Brignoles se réserve le droit de ne pas retenir toutes les thématiques. La sélection définitive dépendra du projet artistique retenu. Les prestataires sélectionnés pourront être retenus pour la durée de la manifestation ou pour une durée inférieure. Il convient de préciser que la prestation prendra en compte la coordination avec les autres animations.

Les prix inscrits par l'entreprise dans le dossier d'appel à projet artistique et culturel doivent comprendre les frais de déplacements, costumes, location de matériels divers. Par contre, les prix ne comprendront pas nécessairement l'hébergement et le repas des artistes. Ces deux postes seront soit à la charge de la Mairie de Brignoles soit à la charge des prestataires. Ces derniers devront clairement le préciser dans leur proposition. Dans le cas où la restauration et l'hébergement sont à la charge de la Ville, le candidat devra préciser dans sa proposition, le nombre de personnes concernées par ces deux aspects.

Chaque candidat a la possibilité de répondre à une ou plusieurs manifestations (lots) : pour chacune, remplir le présent document « appel à projet artistique et culturel ».

- Procédure de passation : Marchés à procédure adaptée de services spécifiques conclus selon les articles R.2123-1-3° et R.2131-14 du code de la commande publique. Les services spécifiques sont définis dans l'avis du 31 mars 2019 NOR ECOM1831822V / Annexe 3 du code de la commande publique.

- Classification C.P.V. : 92312000-1 (Services artistiques) 92000000-1 (Services récréatifs, culturels et sportifs) 79954000-6 (services d'organisation de fêtes) 79952100-3 (Services d'organisation d'évènements culturels) 92310000-7 (Services de création et d'interprétation d'œuvres artistiques et littéraires)
- Code NUTS : FRL05
- Variantes : non autorisées.
- Délai minimum de validité des offres : 210 jours
- Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme juridique n'est imposée.
- Caractéristiques et budget prévisionnel des principaux évènements des Médiévales :
Lot 1 - **Les camps de vie** : camp de la vie quotidienne ou militaire, enfin tous les thèmes de la Vie Médiévale
Lot 2 - **Les troupes de déambulation** : musiques, acrobates, échassiers, danses, artistes polyvalents, créatures fantastiques
Lot 3 - **Les spectacles fixes** : théâtre de rue, saynètes de rue, marionnettes, théâtre sur tréteaux
Lot 4 - **Les spectacles animaliers** : ferme pédagogique ou déambulation d'animaux (exemple oies, moutons, chèvres, loups, lapins) tournois équestre, fauconnerie ...
Lot 5 : **Les ateliers pédagogiques** : l'artisanat (forgeron, cuisine, pierre, laine, tissage ...) sous forme d'ateliers pédagogiques ou de campement
Lot 6 - **Jeux de l'époque** : sous forme d'exposition, de campement ou d'ateliers pédagogiques.
Lot 7 - **Les installations** : manèges à propulsion parentale, structures à thème, marionnettes géantes
Lot 8 - **Les enfants** : jeux de rôles pour les enfants, tournois de chevalerie, activités ludiques et interactives
Lot 9 - **Les Contes**
Lot 10 - **Concerts de musique Médiévale** : en Eglise ou en extérieur
Lot 11 - **Pièce de Théâtre sur Tréteaux**
Lot 12 - **Spectacle(s) de feu, circassien**
Pour le lot 12 : la Mairie se donne la possibilité de ne pas retenir cette option en cas notamment d'indisponibilité du lieu.
Le budget prévisionnel global pour la programmation artistique de la fête des médiévales se situe dans une fourchette de 120 000 à 140 000 € TTC.
 - Modalités d'obtention des documents de la consultation : Les documents peuvent être consultés et téléchargés gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr
 - Il s'agit d'un appel à projet artistique.
 - Critères de sélection des projets : hiérarchisés dans l'ordre suivant : - Valeur artistique – Prix de la prestation -
 - Date limite de réception des projets : au plus tard le 31 Janvier 2026 à 17h00
 - Conditions de remise des projets : Uniquement sur la plate-forme de dématérialisation : www.marches-securises.fr . Les projets seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
 - Unité monétaire utilisée : l'euro.
 - Renseignements administratifs : Direction de la Commande Publique – Tél : 04 94 86 22 17 - Email : dcp@brignoles.fr
 - Renseignements techniques : Mme Valérie TYRBAN Directrice de la Culture et de l'Evènementiel 06 72 07 41 76 tyrban@brignoles.fr / Direction Culture et Evènementiel (Tél : 04 94 86 22 14 Email : culture.even@brignoles.fr – Hôtel de Clavier – 10 Rue du Palais – 83170 BRIGNOLES.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – B.P. 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 – Tél. : 04 94 42 79 30 – Fax : 04 94 42 79 89.

Conditions d'introduction des recours éventuels :

 - Référendum précontractuel (jusqu'à la signature de l'accord-cadre) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
 - Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
 - Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
 - Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
 - Référendum introduit avant la signature de l'accord-cadre contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

 - Date d'envoi à la publication : Le 23 Décembre 2025